

Séance publique du 28 mai 2001

Délibération n° 2001-0087

commission principale :

commune (s) : Lyon 3° - Lyon 7°

objet : **Esplanade Vivier Merle - Bandes de vigilance - Avenant au marché**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission tramway

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 mai 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 10 juillet dernier, le Conseil décidait de confier la réalisation de bandes de vigilance sur les quais du tramway et sur les passages pour piétons pour les aveugles et les malvoyants à l'entreprise Maïa-Sonnier.

Le marché notifié d'un montant de 1939 472,47 F TTC était établi sur la base d'un mètre de 550 mètres linéaires.

A la suite de visites effectuées avec des personnes compétentes en matière d'accessibilité, il est apparu que des linéaires supplémentaires devaient être mis en sécurité :

- les passages abaissés au droit de la plate-forme du tramway,
- un passage pour piétons conduisant à une entrée de la société Tour suisse dans la rue de Bonnel.

Le surcoût pour ces travaux supplémentaires s'élève à 255 645 F TTC. Il représente 17 % d'augmentation au montant initial du marché.

Le 6 mars dernier, la commission permanente d'appel d'offres a donné un avis favorable sur cette mise en sécurité des traversées piétonnes et sur le montant des travaux supplémentaires ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 10 juillet dernier ;

Vu l'avis favorable de la commission permanente d'appel d'offres en date du 6 mars 2001 ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer un avenant au marché passé avec la société Maïa-Sonnier pour un montant de 255 645 F TTC.

2° - La dépense, à engager pour cette opération, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 231 510 - fonction 822 - opération 283.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,